



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.02.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 mars 2024
Date d'affichage : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt mars à dix-huit heures trente,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Isabelle DESMALLEs a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

Objet : Echange de terrain – Commune /Copropriété La Meije - Le Pelvoux

Jean-Claude VINATIER et Paul FIGVED membres de la copropriété quittent la salle.
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du permis de construire n° PC 005 161 23 H0014 accordé le 19 décembre 2023 à la SDC La Meije – Le Pelvoux, ayant pour objet la création de deux ascenseurs favorisant l'accessibilité des bâtiments, il est nécessaire de céder une emprise de domaine public d'environ 2m² au droit des parcelles AK46 et AK47.
En contrepartie, il a été convenu que la copropriété La Meije – Le Pelvoux cède une partie de la parcelle AK47 d'une emprise de 47m² au profit de la Commune, afin de régulariser les travaux de réfection de voirie et notamment de réalisation d'un trottoir au droit de la parcelle susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu la délibération n° 24.02.13 en date du 20 mars 2024 relative à la désaffectation et au déclassement d'une emprise de 2m² au droit des parcelles AK46 et AK47 ;

Considérant qu'il convient que la Commune cède une emprise de 1m² au droit la parcelle AK47 et d'une emprise d'environ 1m² au droit de la parcelle AK46 en vue de la réalisation du permis de construire n° PC 005 161 23 H0014.

Considérant qu'il convient en contrepartie que la copropriété la Meije le Pelvoux cède une emprise de 47m² de la parcelle AK47 au profit de la Commune, en vue de régulariser les travaux de voirie réalisés par la Commune.

Considérant qu'après divers échanges et négociations, la copropriété la Meije le Pelvoux et la Commune ont accepté de réaliser un échange sans soulte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTE** l'échange sans soulte d'une superficie de 47m² de la parcelle AK47 appartenant à la copropriété la Meije le Pelvoux au profit de la Commune en contrepartie, d'une superficie d'environ 2m² appartenant à la Commune au profit de la copropriété la Meije le Pelvoux.
- **DIT** que les frais d'arpentage et notariés sont à charge de la SDC La Meije Le Pelvoux ;
- **NOMME** l'étude BONNES AGUILARD pour l'établissement de l'acte à intervenir.
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLEES